

SIEA DES DEUX RIVES DE GARONNE
11, Place Gambetta 33720 PODENSAC

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil dix-neuf le lundi 13 mai 2019, à 18h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge ROUMAZEILLES, Président.

Présents : Mme Corinne BOURCHEIX, Mrs Michel ARMAGNACQ, Henri ARNAUD, Denis CASTETS, Gilles CLAVERIE, Michel DUVIGNAC, André LEVEQUE, Serge ROUMAZEILLES, Jérôme TAINGUY et Michel VINCELOT

Absents : Mme Marily DEJOUA, Mrs André BOYER, Jean-Claude BERNARD et Joël LACOSTE

Secrétaire de séance : Mr Michel ARMAGNACQ

Membres en exercice : 14 Présents : 10 Absents : 4 Procurations : 0

27-2019 - Décision Modificative N°1 au budget ASC – Virement de crédits au compte 67

Le président informe le SIEA des 2 rives qu'il convient de procéder à un virement de crédits au compte 67 car des participations à l'assainissement collectif ont été titrées sur l'exercice 2018 par erreur et doivent être annuler sur l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, **à l'unanimité** de procéder au vote de virement des crédits suivants sur le budget assainissement collectif 2019 :

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	F	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 000.00 €
TOTAL					8 000.00 €

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	F	022	022	Dépenses imprévues	- 8 000.00 €
TOTAL					- 8 000.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Serge ROUMAZEILLES



SIEA DES DEUX RIVES DE GARONNE
11, Place Gambetta 33720 PODENSAC

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mil dix-neuf le lundi 13 mai 2019, à 18h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge ROUMAZEILLES, Président.

Présents : Mme Corinne BOURCHEIX, Mrs Michel ARMAGNACQ, Henri ARNAUD, Denis CASTETS, Gilles CLAVERIE, Michel DUVIGNAC, André LEVEQUE, Serge ROUMAZEILLES, Jérôme TAINGUY et Michel VINCELOT

Absents : Mme Marilyns DEJOUA, Mrs André BOYER, Jean-Claude BERNARD et Joël LACOSTE

Secrétaire de séance : Mr Michel ARMAGNACQ

Membres en exercice : 14 Présents : 10 Absents : 4 Procurations : 0

28-2019_Attribution d'indemnités de conseil, d'aide à la confection des documents budgétaires à Monsieur Olivier MAXIMILIEN, Trésorier

Monsieur le Président rappelle qu'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Considérant les services rendus par Monsieur Olivier MAXIMILIEN, Trésorier, en qualité de conseiller économique et financier du syndicat, ce dernier peut lui allouer, pour la période de sa gestion, l'indemnité de conseil au taux plein conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Le Président propose que les délégués délibèrent sur l'attribution d'indemnités à Monsieur le Trésorier comprenant également l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires institués par le même arrêté.

Après en avoir délibéré le Comité syndical, à l'unanimité

DÉCIDE le versement des indemnités dues au trésorier du SIEA des Deux Rives

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président
Serge ROUMAZEILLES,



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mil dix-neuf le lundi 13 mai 2019, à 18h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge ROUMAZEILLES, Président.

Présents : Mme Corinne BOURCHEIX, Mrs Michel ARMAGNACQ, Henri ARNAUD, Denis CASTETS, Gilles CLAVERIE, Michel DUVIGNAC, André LEVEQUE, Serge ROUMAZEILLES, Jérôme TAINGUY et Michel VINCELOT

Absents : Mme Marilyne DEJOUA, Mrs André BOYER, Jean-Claude BERNARD et Joël LACOSTE

Secrétaire de séance : Mr Michel ARMAGNACQ

Membres en exercice : 14 Présents : 10 Absents : 4 Procurations : 0

29-2019_ Autorisation donnée au Président pour signer tous les documents relatifs au projet « Équipement La Gravette »

Monsieur le Président rappelle l'opération inscrite au budget de « Équipement La Gravette ».

Considérant qu'une consultation doit être lancée dans le but de réaliser l'opération, le Comité syndical est, par la présente, amené à se prononcer sur une autorisation donnée à Monsieur le Président lui permettant de signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment de déposer le dossier de demande de subventions.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, autorise à l'**unanimité** Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président
Serge ROUMAZEILLES,



A circular stamp with the text "11 place Gambetta", "SIEA des Deux Rives", and "33720 PODENSAC" around the perimeter. A signature in blue ink is written over the stamp.

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mil dix-neuf le lundi 13 mai 2019, à 18h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge ROUMAZEILLES, Président.

Présents : Mme Corinne BOURCHEIX, Mrs Michel ARMAGNACQ, Henri ARNAUD, Denis CASTETS, Gilles CLAVERIE, Michel DUVIGNAC, André LEVEQUE, Serge ROUMAZEILLES, Jérôme TAINGUY et Michel VINCELOT

Absents : Mme Marilyns DEJOUA, Mrs André BOYER, Jean-Claude BERNARD et Joël LACOSTE

Secrétaire de séance : Mr Michel ARMAGNACQ

Membres en exercice : 14 Présents : 10 Absents : 4 Procurations : 0

30-2019_ Réalisation d'un PGSSE

Monsieur le Président rappelle l'opération inscrite au budget « Réalisation d'un Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau ».

Considérant que l'ARS (Agence Régionale de Santé) nous a informé par courriel qu'elle " doit procéder à un choix de collectivité en Gironde qui sera accompagnée par l'OIEau pour le PGSSE. Et que l'accompagnement est financé par l'ARS. "

Considérant que l'ARS a sélectionné et sollicité notre collectivité qu'elle estime être "la plus prête : nouveau exploitant, cahier des charges qui comprend la démarche, pas de changement avec la loi Nôtre. "

Vu le contrat signé avec le nouvel exploitant prévoyant un accompagnement technique à la mise en place de ce plan

Après en avoir délibéré, le comité syndical, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à répondre favorablement à la sollicitation de l'ARS, à faire les demandes de subventions possibles et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président
Serge ROUMAZEILLES,

